

Un engagement politique concernant la question du transfert des armes conventionnelles cadrerait avec les engagements que nous avons pris dans l'Acte final de Helsinki et les autres documents de la CSCE.

UNE DÉCLARATION SUR LES TRANSFERTS D'ARMEMENTS

Nous convenons tous que la réunion de Berlin nous donne l'occasion de faire une brève déclaration politique au sujet des transferts d'armements.

Je suis sûre que nous reconnaissons tous l'importance du problème et le fait qu'il concerne tous les pays membres de la CSCE.

Les États parties à l'accord FCE ont le devoir de s'abstenir de contribuer, au moyen de transfert d'armements, à la constitution de stocks excessifs d'armements en dehors de la zone d'application du traité FCE.

Nous devons aussi encourager la transparence dans les transferts d'armes conventionnelles.

Il est temps d'amener les gouvernements des pays membres de la CSCE à examiner ces questions de façon sérieuse et ouverte.

J'espère sincèrement que ces points feront l'objet d'un consensus et seront inclus dans un résumé des résultats de la réunion.

LE RENFORCEMENT DE L'ONU

L'autre grande leçon de la guerre du Golfe, c'est qu'en accroissant la capacité de l'ONU de réagir plus efficacement à l'avenir aux violations de la sécurité, nous réduirons les risques de telles violations.

Nous devons tous devenir multilatéralistes et reconnaître que la sécurité est indivisible.

Nous devons élaborer un cadre de sécurité qui puisse, par sa diversité et sa souplesse, répondre aux besoins de nos pays, au moyen des structures nécessaires, quelles qu'elles soient. Toutefois, nous devons éviter de faire double emploi avec d'autres systèmes de l'ONU.

UN RÉGIME DE SÉCURITÉ MONDIAL

Nous pouvons commencer par la CSCE ou des processus semblables qui contribuent à l'existence d'une vaste gamme d'ententes complémentaires.